



**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 9 DECEMBRE 2022 à 20 h 00**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3 <sup>ème</sup> adjoint		X	Jeannette ORTLIEB
Jeannette ORTLIEB	4 <sup>ème</sup> adjointe	X		
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée		X	Antonia ROMAN
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué		X	Christian ZOBRIST
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal		X	Emmanuel VIENNET
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal	X		
Patrick CORONEL	Conseiller municipal	X		
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale		X	Marie-Line SAULNIER
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal	X		
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal	X		
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale	X		
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal	X		
Danijela MARILA	Conseillère municipale	X		
Véronique CHEVALLET	Conseillère municipale		X	

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2022 : approuvé à l'unanimité**

**Secrétaire de Séance : Carine COUPRIAUX**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022

Désignation d'un secrétaire de séance

**Affaires administratives**

1. Convention de mise à disposition d'un dispositif de lecture automatisée de plaques d'immatriculation

**Finances**

2. Tarifs du matériel de la salle polyvalente
3. Contrat d'entretien bac à graisse
4. Convention d'objectifs et de moyens avec les Francas
5. Adhésion PEFC
6. Demande de subvention au SYDED pour des luminaires LEDs au lotissement
7. Demande de subvention Fonds de concours PMA pour les luminaires LEDs au lotissement

**Pays de Montbéliard Agglomération**

8. Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération
9. Mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard
10. Présentation du rapport annuel 2021 de l'eau
11. Présentation du rapport annuel 2021 de l'assainissement
12. Présentation du rapport des déchets 2021
13. Compte-rendu des différentes instances

**Divers**

14. Questions diverses

\*\*

2022-05-01	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE LECTURE AUTOMATISEE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION</b>	
<p>La commune de Sainte-Suzanne, dans le cadre de sa politique de sécurité et de lutte contre la délinquance, des troubles à la tranquillité publique et du sentiment d'insécurité, a complété en 2022 un système de vidéoprotection de voie publique autorisée par le Préfet de Besançon conformément aux articles L223-1 et 223-9 et L251 et L255-1 du code de la sécurité intérieure ;</p> <p>Parallèlement au déploiement de caméras de vidéoprotection qui permettent d'obtenir des images de contexte, 5 capteurs LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) ou VPI (Visualisation des Plaques d'Immatriculation) ont été installés (rue de Besançon, rue des Prés, rue de Roses, route de Dung et rue des Chars) ;</p> <p>Aussi, il convient de signer une convention avec la gendarmerie nationale afin d'établir les conditions de mise à disposition des données issues des capteurs LAPI ou VPI au profit de la gendarmerie nationale.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré par :</b></p>		
Pour	17	<p>Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON,</p>

		Carine COUPRIAUX
Contre	-	
Abstention	-	
<b>- Autorise le Maire à signer la convention.</b>		

\*\*

2022-05-02	TARIFS DU MATERIEL DE LA SALLE POLYVALENTE	
Mise à jour de l'inventaire du matériel de la salle.		
A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, l'inventaire suivant sera à prendre en compte :		
Matériels	Prix Unitaire en €	Prix de location en €
Chaises	50,00 (location unitaire)	
Tables rectangulaires PVC	170,00 (location unitaire)	
Tables Rondes bois location	120,00 (location unitaire)	8,50
Tables Rondes PVC	200,00 (location unitaire)	10,00
Nappes rondes blanches	60,00 (location unitaire)	5,00
Tables de brasserie PVC	170,00 (location unitaire)	
Bancs de brasserie bois	40,00 (location unitaire)	
Assiettes plates élégance	5,60	
Assiettes creuses élégance	5,60	
Assiettes à dessert élégance	5,00	
Fourchettes Frida	3,00	
Couteaux Frida	3,00	
Cuillères à soupe Frida	3,00	
Cuillères à café Frida	2,00	
Cuillères à moka Frida	1,80	
Couteaux à poisson Frida	2,50	
Fourchettes à poisson Frida	2,50	
Tasses à café Oslo	2,50	
Soucoupes Oslo	2,00	
Verres 19cl élégance	2,50	
Flûtes 10cl élégance	2,30	
Plateaux de service	10,00	
Paniers à pain	6,50	
Plats ovales inox	9,50	

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022**

Plats ronds inox	9,50
Plats creux rectangle inox	15,00
Légumiers ronds inox	10,50
Saladiers en verre	5,00
Fourchettes service inox valmy	2,50
Cuillères service inox valmy	2,50
Pelle à tarte inox valmy	8,50
Pelle à tarte	8,50
Micro-ondes	75,00
Etuve Four à convection	2 800,00
Chariots en inox	230,00
Planche à découper Moyenne	55,00
Planche à découper Petite	35,00
Coupe-pain	200,00
Bac gastro inox 32.5 x 53 H6	25,00
Bac gastro inox 32.5 x 53 H15	35,00
Couvercle 32.5 x 53	18,00
Bac gastro inox perforés 32.5 x 53H20	65,00
Marmite inox 40cm H25	150,00
Marmite inox 45 cm H17	195,00
Couvercle inox 40cm	25,00
Couvercle inox 45cm	30,00
Marmite alu Ø 45 H 28	185,00
Plaque à rôtir alu 35x28	61,00
Plaque à rôtir alu 40x32	50,00
Plaque à rôtir alu 50x40	56,00
Casserole alu	45,00
Passoire alu Grande	67,00
Essoreuse à salade	30,00
Grand couteau	30,00
Couteau à saigner	16,00
Couteau à saumon	25,00
Petite Louche	6,00
Grosse louche 16cm	20,00
Cuillère à arroser 35cm	8,00
Fusil	25,00
Grappin 2 dents	10,00
Allume gaz à alcool	9,00
Spatule inox grande	12,00
Ouvre-boîte	0,25
Ecumoire	12,00
Araignée	13,00
Chinois	20,00
Fouet à main	11,00
Allume-gaz	6,00
Boîte allumettes	0,50

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022**

Seaux à champagne	12,00	
Pelle à glaçons 50cl	10,00	
Machine à glaçons	300,00	
Réchauffeuse	100,00	
Cafetière 12 tasses	30,00	
Cafetière Novo + pots verse	325,00	
Percolateur	200,00	
Tireuse à Bière	1000,00	
Tire-bouchon	4,00	
Décapsuleur	2,00	
Cruches	4,00	
Micro sans fil	180,00	
Sono	1052,00	
Câble PC sono	30,00	
Pupitre Plexiglas	650,00	
Balais coco Petits	8,00	
Balais coco Grands	16,00	
Pelle + balayette	2,00	
Raclette à sol	33,00	
Balai brosse	10,00	
Balai de cantonnier	15,00	
Seau presse + balai frange	103,00	
Clé	80,00	
Couverture anti feu	80,00	
Défibrillateur	1500,00	
Extincteur	300,00	
Porte parapluie	50,00	
Trousse à pharmacie	15,00	
Pansements	GRATUIT	
Épingles à nourrice	1,00	
Compresse de gaz	GRATUIT	
Compresse antiseptique	GRATUIT	
Compresse stérile	GRATUIT	
Arnica aérosol	GRATUIT	
Bande	2,50	
Pince à épiler	2,50	
Ciseaux	2,50	
gants vinyle	GRATUIT	
Agrafes, punaises...		30 €
Nettoyage Vaisselle sale à l'heure		50 €
Nettoyage Salle à l'heure		50 €
Supplément ordures ménagères		50 €
<b>Bruits intempestifs et nuisances</b>		<b>500 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré par :**

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX
Contre	-	
Abstention	-	
<b>- adopte les nouveaux tarifs du matériel de la salle polyvalente.</b>		

Fabrice BAZZARO demande si le prix de la caution va varier. Monsieur le Maire explique que ces tarifs seront votés au prochain conseil pour 2024 (les demandes de réservation ayant déjà eu lieu pour 2023).

\*\*

<b>2022-05-03</b>	<b>CONTRAT D'ENTRETIEN BAC A GRAISSE</b>	
<p>Le Maire expose qu'il convient de renouveler le contrat d'entretien pour le bac à graisse de la salle polyvalente avec l'entreprise OSIS (anciennement SUEZ), avec deux interventions par an pour un coût de 152 € HT par intervention, 89 € HT par m<sup>3</sup> évacué et 16 € HT de frais de gestion.</p> <p>Le contrat est d'une durée de 12 mois à compter du 01.01.2023.</p> <p>Pour rappel : le montant du contrat actuel est de 324.39 € HT par intervention et 13.90 € de frais de gestion.</p>		
<b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b>		
<b>Après en avoir délibéré par :</b>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>- autorise le Maire à accepter le contrat proposé</b></p> <p><b>- autorise le Maire à engager la dépense dans le cadre du BP 2023</b></p>		

Claire BESSON demande combien de m<sup>3</sup> sont prélevés par an. L'entreprise évalue à 3 m<sup>3</sup> par année.

\*\*

2022-05-04	<b>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC FRANCAS</b>	
<p>Le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler, pour une durée de 5 ans, la convention établie entre la commune de Sainte-Suzanne et l'association « les Francas du Doubs » qui a pour mission l'animation du centre de loisirs périscolaire et extrascolaire.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré par :</b></p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>Décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accepte les termes de la convention</li> <li>- autorise le Maire à signer la convention</li> </ul>		

Arrivée de Danijela MARILA.

\*\*

2022-05-05	<b>ADHESION PEFC</b>	
<p>Le Maire expose la nécessité pour la Commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin de confirmer aux concitoyens que la valorisation de la forêt communale s'accomplit dans le respect du patrimoine commun et d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion forestière durable.</p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré :</b></p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>Décide :</b></p>		

- **D'inscrire l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté ;**
- **D'approuver le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à en respecter les clauses ;**
- **De s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;**
- **De s'engager à honorer une cotisation, dont le coût sera de 0.55 €/ha et de 11 € de frais fixe (pour une durée de 5 ans), si forêt supérieure à 500 ha possibilité de paiement annuel 0.11 €/ha/an.**

**Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC.**

**Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC Franche-Comté**

Patrick CORONEL demande quel est le coût annuel. Monsieur le Maire lui répond que la somme est inférieure à 50€ par an. Christian ZOBRIST demande quel est le but de cette certification. Monsieur le Maire répond que c'est une certification de qualité pour la vente de bois.

\*\*

2022-05-06	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED POUR DES LUMINAIRES LEDS AU LOTISSEMENT</b>	
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les précédents travaux de remplacement de luminaires par des luminaires LEDS ont permis de réduire sensiblement la facture d'électricité. Afin de poursuivre cette modernisation et de basculer l'ensemble de l'éclairage public communal en LED, Le Maire propose de réaliser le changement des luminaires du lotissement de la ZAC.</p> <p>Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du SYDED.</p> <p>Montant estimatif des travaux : 49 205.50 € HT soit 59 046.60 € TTC</p> <p>Le Plan de financement est établi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention SYDED (35 %) : 17 221.92 €</li> <li>- Fond de soutien PMA (32,5 %) : 15 991.79 €</li> <li>- Commune : 15 991.79 €</li> </ul> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré :</b></p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette

		ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<p><b>Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>se prononcer sur le plan de financement exposé ci-dessus ;</b></li> <li>- <b>solliciter l'aide financière du SYDED ;</b></li> <li>- <b>s'engager à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée ;</b></li> <li>- <b>demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;</b></li> <li>- <b>autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.</b></li> </ul>		

\*\*

<b>2022-05-07</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS PMA POUR LUMINAIRES LEDS AU LOTISSEMENT</b>	
<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les précédents travaux de remplacement de luminaires par des luminaires LEDS ont permis de réduire sensiblement la facture d'électricité. Afin de poursuivre cette modernisation et de basculer l'ensemble de l'éclairage public communal en LED, Le Maire propose de réaliser le changement des luminaires du lotissement de la ZAC.</p> <p>Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de Pays de Montbéliard Agglomération au titre du fonds de concours.</p> <p>Montant estimatif des travaux : 49 205.50 € HT soit 59 046.60 € TTC</p> <p>Le Plan de financement est établi comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention SYDED (35 %) : 17 221.92 €</li> <li>- Fond de soutien PMA (32,5 %) : 15 991.79 €</li> <li>- Commune : 15 991.79 €</li> </ul> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</b></p> <p><b>Après en avoir délibéré :</b></p>		
Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA

Contre	-	
Abstention	-	

**Décide de :**

- **se prononcer sur le plan de financement exposé ci-dessus ;**
- **solliciter l'aide financière de Pays de Montbéliard Agglomération ;**
- **s'engager à prendre en charge le financement des organismes cités qui ne répondraient pas à hauteur de la subvention prévue et demandée ;**
- **demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.**

\*\*

<b>2022-05-08</b>	<b>ADHESION A LA COMMUNE DE DAMPJOUX A PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION</b>
-------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-18, L.5211-19, L.5211-25-1 et L.5214-26,

Vu la délibération en date du 20 février 2019 confirmée par délibération du 10 février 2021 par lesquelles le Conseil Municipal de la commune de Dampjoux (169 habitants) a fait part de son souhait de se retirer de la Communauté de Communes du Pays de Maïche dont elle est membre depuis 2017 pour intégrer la Communauté d'Agglomération Pays de Montbéliard Agglomération et à mandater son Maire pour engager la procédure dite de retrait-adhésion prévue par l'article L.5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération en date du 21 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal de Dampjoux a décidé de solliciter son adhésion à Pays de Montbéliard Agglomération sur le fondement de l'article L.5214-26 du CGCT ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 29 septembre 2022 approuvant, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Dampjoux,

Vu l'étude d'impact élaborée dans ce cadre conformément à l'article L.5211-39-2 du CGCT et jointe en annexe à la présente délibération,

Considérant que, conformément à l'article L.5214-26 du CGCT, une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le Département, après avis de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une Communauté de Communes pour adhérer à un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont le Conseil Communautaire a accepté la demande d'adhésion,

Considérant que la commune de Dampjoux, actuellement membre de la Communauté de Communes du Pays de Maïche, souhaite adhérer à Pays de Montbéliard Agglomération,

Considérant que ce projet, pleinement réfléchi et mesuré, est mené dans le souci de répondre aux attentes de sa population,

Considérant que la volonté de la commune de Dampjoux d'intégrer Pays de Montbéliard Agglomération est, par ailleurs, motivée et justifiée par :

- une situation géographique qui confère à la commune de Dampjoux un caractère limitrophe avec plusieurs communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération (Villars-sous-

Dampjoux, Noirefontaine et Feule), complétant la cohérence territoriale et équilibrée de la Communauté d'Agglomération ;

- des relations de coopération et de mutualisation développées depuis de nombreuses années avec ces communes tant pour l'exercice de certaines compétences que pour la gestion en commun de divers équipements ou services publics, témoignant du partage d'un même bassin de vie. A ce titre, il peut être cité :
  - o le réseau d'eau potable géré avec la Commune de Feule jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avant la prise de compétence par les deux EPCI de rattachement des communes ;
  - o l'assainissement géré historiquement avec les communes de Villars-sous-Dampjoux et Noirefontaine au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Villars – Dampjoux – Noirefontaine (SIADVN) et plus largement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Pont-de-Roide (SIAP) ;
  - o la gestion en commun des écoles, du périscolaire, de la salle des fêtes, de l'église, du cimetière avec les communes de Villars-sous-Dampjoux et Noirefontaine ;
  - o une vie associative et festive à vocation intercommunale avec les communes de Villars-sous-Dampjoux et Noirefontaine : comité des fêtes commun, associations sportives communes notamment ;
- une sectorisation dans le domaine de l'Education Nationale conduisant les enfants du village à intégrer le collège situé sur la commune de Pont-de-Roide – Vermondans et les lycées du Pays de Montbéliard ;
- des modes de déplacement et de transport notamment scolaire tournés essentiellement vers le Pays de Montbéliard ;
- un bassin d'emploi, des habitudes de consommation et une attractivité commerciale très majoritairement orientés vers Pont-de-Roide – Vermondans et plus largement le Pays de Montbéliard ;

Considérant qu'au regard des motivations présentées par la commune de Dampjoux, des liens que la commune entretient notamment avec les communes de Noirefontaine et Villars sous Dampjoux, des impacts limités induits, la cohérence et la pertinence de cette demande d'adhésion sont parfaitement établies,

Considérant par ailleurs qu'à la suite de l'accord du Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération, l'adhésion de la commune de Dampjoux est subordonnée à l'accord, à la majorité qualifiée, des Conseils Municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré :**

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	
<b>Décide d' :</b>		
<b>-Approuver l'adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération.</b>		

\*\*

<b>2022-05-09</b>	<b>MISE EN COMPATIBILITE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DU PAYS DE MONTBELIARD</b>
<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard, approuvé le 16 décembre 2021, exécutoire depuis le 21 février 2022 ;</p> <p>Vu l'Ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme ;</p> <p>Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 131-4 et suivants dans leur rédaction antérieure à l'ordonnance précitée ;</p> <p>Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2004 approuvant le PLU, modifié par délibération en date du 22 décembre 2009, modifié par délibération en date du 17 février 2014, et modifié par délibération du 2 février 2018 ;</p> <p>Considérant que la commune de Sainte-Suzanne est tenue de mettre en compatibilité son PLU avec le SCoT du Pays de Montbéliard.</p> <p>Considérant que le projet défini par le PLU de Sainte-Suzanne est incompatible avec le SCoT du Pays de Montbéliard pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un objectif de croissance trop fort, entraînant une consommation foncière excessive ;</li> <li>- Une partie d'aménagement qui va à l'encontre de nombreux principes du SCoT ;</li> <li>- Une absence d'analyse des capacités foncières en densification ou en mutation ;</li> <li>- Des critères qualitatifs à reconsidérer : les OAP restent lacunaires sur certaines thématiques demandées par le SCoT (sur les questions d'imperméabilisation notamment) ;</li> </ul> <p>Considérant que ce projet de développement est aujourd'hui en phase d'être achevé et que cette incompatibilité ne compromet donc plus les équilibres d'agglomération prévus par le SCoT, le PLU de Sainte-Suzanne ne présentant plus de secteurs d'urbanisation à ouvrir ;</p>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**Après en avoir délibéré :**

Pour	18	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON, Carine COUPRIAUX, Danijela MARILA
Contre	-	
Abstention	-	

**Décide de :**

- Valide le principe d'engager ultérieurement la mise en compatibilité du PLU de Sainte-Suzanne avec le SCoT du Pays de Montbéliard, via la procédure adaptée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

\*\*

**RAPPORT DES DECHETS 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport des déchets 2021.

Nous en sommes à 236 kg par an et l'objectif à atteindre est de 150 kg par an.

Monsieur le Maire expose les modalités pratiques de mise en place de la Redevance Incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec notamment les dates de distribution des bacs jaunes et bio-seaux.

\*\*

**RAPPORT DE L'EAU 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport de l'eau 2021.

\*\*

**RAPPORT DE L'ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport de l'assainissement 2021.

\*\*

**COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES INSTANCES  
PARITAIRES**

- **Conseil d'Agglomération du 17 novembre 2022 :**
  - Avenant travaux conservatoire
  - Fonds de concours – 2<sup>ème</sup> tranche attribution aux communes
- **Bureau PMA du 20 octobre 2022 et du 17 novembre 2022 :**
  - Attribution aide à l'achat vélos à assistance électrique
  - Marchés du Soir 2023 : nouvelle convention
- **Réunion de secteur information REOMI du 10 novembre 2022 :**
  - Echange des bacs gris fin novembre/début décembre 2022
  - Extension de la collecte des bio-déchets en décembre 2022
  - Livraison des bacs jaunes en février 2023
  - Explication de la mise e place de la phase de test de mars à octobre 2023
  - Spécificités pour les collectivités

\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

Réflexion sur un referendum pour un projet de parc photovoltaïques.

**DIA :**

La commune a reçu 9 nouvelles demandes de DIA depuis le dernier Conseil auxquelles il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**

Le Maire,



Sujets abordés :

2022-05-01 - Convention de mise à disposition d'un dispositif de lecture automatisée de plaques d'immatriculation

2022-05-02 - Tarifs du matériel de la salle polyvalente

2022-05-03 - Contrat d'entretien bac à graisse

2022-05-04 - Convention d'objectifs et de moyens avec les Francas

2022-05-05 - Adhésion PEFC

2022-05-06 - Demande de subvention au SYDED pour des luminaires LEDs au lotissement

2022-05-07 - Demande de subvention Fonds de concours PMA pour des luminaires LEDs au lotissement

2022-05-08 – Adhésion de la commune de Dampjoux à Pays de Montbéliard Agglomération

2022-05-09 – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard

- Rapport déchets 2021 PMA

- Rapport annuel de l'eau 2021

- Rapport annuel de l'assainissement 2021

- Compte-rendu des différentes instances de PMA

- Questions diverses

  - Réflexion sur un referendum pour un projet de parc photovoltaïques

  - Déclaration d'intention d'aliénés pour lesquelles la commune n'a pas

exercé son droit de préemption